

CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2004

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire JOUFFROY Catherine, GAUTHIER CLERC Maurice, SCHMIDT Francesca, BLANC Freddy, Maires Adjointes COMOY René, GAGLIARDINI Joëlle, GROSSIORD Suzanne, GROSTABUSSIAT Georgette, Françoise HENRIOT, Nicolas GINDRE, Monique COURVOISIER
Absents excusés	
Absents	PAILLER François
Secrétaire de séance	GAGLIARDINI Joëlle

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2004, qui est approuvé à l'unanimité.

I. MANDAT DE VENTE DES PARCELLES DU LOTISSEMENT LES CURTILLET

M. le Maire fait part de l'entretien qu'il a eu avec l'agence Prestige Immobilier qui souhaite un mandat de vente simple pour les parcelles du lotissement les Curtillet.

La commission de l'agence immobilière, sera en sus sur la vente des parcelles.

Le Conseil Municipal donne son accord pour le mandat de vente.

II. FETE DU HAUT-JURA

1) SOUSCRIPTION DESIRE DALLOZ

La chapelle funéraire de Désiré Dalloz au Père Lachaise ayant été classé aux Monuments de France, il est par conséquent impossible de déplacer sa sépulture.

M. le Maire s'est rendu sur les lieux accompagné d'un architecte des Monuments de France, d'un conservateur des Monuments Historiques et d'un membre d'une société spécialisée dans ce type de bâtiment. Ces personnes ont constaté l'état d'abandon actuel de la chapelle qui nécessite une réfection.

Plusieurs solutions sont envisageables depuis le simple nettoyage jusqu'à la réfection complète.

Néanmoins, il se trouve que pendant la Fête du Haut-Jura, une exposition temporaire sera ouverte en salle de Conseil sur le personnage de Désiré Dalloz, exposition soutenue par la maison des Editions Dalloz. Il a paru intéressant de profiter de cette occasion pour lancer une

souscription afin de réunir les fonds nécessaires à la remise en état de la chapelle. Le Conseil Municipal délibère pour la création d'une association habilitée à gérer les sommes réunies, intitulée « Les amis de Désiré Dalloz ».

Président : Raphaël PERRIN

Secrétaire : Freddy BLANC

Trésorière: Francesca SCHMIDT Trésorière adjointe : Catherine JOUFFROY

2) PRESENTATION ET EXPLICATION DU THEME «le PETIT PARIS »

Dans le cadre de l'organisation de la fête du Haut-Jura, et souhaitant promouvoir un projet de présentation de la commune au travers d'un film documentaire sur le thème du «petit Paris », le Conseil Municipal décide d'employer Quentin Lazzarotto pour la réalisation de ce film pour une durée de deux semaines du 14 au 25 juin inclus.

3) REPAS DES OFFICIELS

Entre 80 et 100 personnes se réuniront au Cantou le samedi 17 juillet pour le repas des officiels.

Parmi différentes propositions de traiteurs, le Conseil Municipal choisit un buffet froid qui sera fourni par la maison Caillat de St Claude.

4) ORGANISATION GENERALE

M. le Maire retrace les grandes lignes des différents emplacements, de l'avancement de l'organisation, et rappelle instamment le manque d'inscriptions de bénévoles à ce jour.

III. SECURITE DEVANT L'ECOLE

Une proposition de la société Sodilor pour sécuriser la route devant l'école par la pose de coussins ralentisseurs amovibles a été étudiée et jugée très onéreuse.

Cependant, le Conseil Municipal reste attentif au danger potentiel et continu à rechercher des solutions.

IV. DEMISSION DE PATRICK PUJEAUT

Après avoir lu le courrier de démission sans motif explicite de M. Patrick PUJEAUT en date du 28 mai 2004, M. le Maire propose de procéder aux remplacements de délégations.

Le Conseil Municipal après avoir voté,

- Elit à l'unanimité des voix Mme GROSSIORD Suzanne comme déléguée à la Communauté de Communes.
- Elit à l'unanimité des voix Mme COURVOISIER Monique comme déléguée à la commission école.

V. QUESTIONS DIVERSES

1) COMPTE ADMINISTRATIF SICTOM

M. le Maire fait part du compte rendu du compte administratif du SICTOM :
Résultats de clôture fonctionnement : 223956.59
Résultats de clôture investissement : 6363.82
Résultats définitifs fonctionnement : 223.956.59
Résultats définitifs investissement : 27063.82

Dans l'ensemble, pas de modification majeure sur l'évolution des dépenses. A noter, le coût du traitement à Lons le Saunier en augmentation ainsi que le coût du personnel.

2) DEVIS FILLON MAILLET.

L'entreprise Fillon Maillet a établi un devis pour les 2 portes à remplacer au garage communal. Le Conseil Municipal l'examine et propose de contacter l'entreprise Marcou à Longchaumois pour comparaison.

Séance levée à 23 H 15

Le Maire,

Raphaël PERRIN

Affiché le 15/06/2004